

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.*

## **BCE présente ses résultats du deuxième trimestre de 2025**

- Produits des activités ordinaires consolidés en hausse de 1,3 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, mais BAIIA ajusté consolidé<sup>1</sup> en baisse de 0,9 %, reflétant des coûts d'exploitation supérieurs liés à la forte croissance des produits d'exploitation tirés des produits
- Bénéfice net de 644 millions \$, en hausse de 6,6 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 579 millions \$, ou 0,63 \$ par action ordinaire, en hausse de 7,8 %
- Bénéfice net ajusté<sup>1</sup> de 592 millions \$, pour un BPA ajusté<sup>1</sup> de 0,63 \$, en baisse de 19,2 %
- Augmentation de 5,0 % des flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup>, qui se sont établis à 1 152 millions \$; baisse de 8,9 % des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui ont totalisé 1 947 millions \$
- Amélioration des services sans fil : 94 479 activations nettes totales d'abonnés utilisant des téléphones mobiles<sup>2</sup>; baisse du taux de désabonnement<sup>2</sup> des services postpayés de 0,12 point, pour s'établir à 1,06 % – premier trimestre d'amélioration en glissement annuel depuis le T3 2022
- 26 583 activations nettes d'abonnés des services Internet par fibre<sup>2</sup>, qui ont contribué à une croissance des produits tirés des services Internet de 3 %
- Croissance des produits de Bell Marchés Affaires grâce aux services gérés Ateko, à la cybersécurité et au Réseau d'IA tissé de Bell
- Cinquième trimestre consécutif de croissance des produits et du BAIIA ajusté de Bell Média, en hausse de 3,8 % et de 7,8 %, respectivement; augmentation de 9 % des produits liés au contenu numérique<sup>3</sup>, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant continué à stimuler la croissance
- Mise à jour de l'orientation financière de 2025 pour tenir compte de la conclusion de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025

MONTREAL, le 7 août 2025 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2025.

« Les résultats de Bell pour le deuxième trimestre témoignent de l'accent que nous mettons sur l'exécution de notre plan stratégique et sur la création de valeur pour notre clientèle et nos actionnaires », a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« Bien que les grands changements survenus dans notre environnement économique et opérationnel depuis l'automne 2024 persistent, les mesures appropriées que nous avons prises au bon moment portent leurs fruits. Nos produits des activités ordinaires consolidés ont augmenté de 1,3 % d'un exercice à l'autre, et notre bénéfice net a progressé de 6,6 %. Le T2 est en outre le premier trimestre en près de trois ans où le taux de désabonnement des services sans fil postpayés s'est amélioré d'un exercice à l'autre, ce qui découle directement des améliorations apportées à notre service à la clientèle.

Nos dépenses d'investissement de plus de 24 milliards \$ depuis 2020 nous placent à la tête du secteur des télécommunications au Canada. Nous offrons à notre clientèle et à nos actionnaires des services et des solutions créés au Canada. Pensons notamment à notre marque de services technologiques, Ateko, qui propose aux entreprises des solutions infonuagiques et d'automatisation de la main d'oeuvre, au Réseau d'IA tissé de Bell, qui permet aux entreprises canadiennes d'accéder à une technologie de pointe en matière de calcul pour l'IA, et à notre partenariat stratégique avec Cohere, le chef de file canadien de l'IA. Bien que la décision mal avisée du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ait mis en péril d'autres investissements dans l'infrastructure de base du réseau de fibre, nous sommes fiers d'être le troisième plus grand réseau de fibre et fournisseur de services à large bande en Amérique du Nord, position que nous occupons avant même l'acquisition de Ziplly Fiber.

Alors que nous entamons la seconde moitié de l'année, nous sommes heureux d'annoncer que nous tiendrons une Journée des investisseurs le 14 octobre prochain. Il s'agit d'une occasion importante de montrer la façon dont tous les éléments de notre plan stratégique s'emboîtent afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. »

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

<sup>2</sup> Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

<sup>3</sup> Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

## PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

### Élargissement de la portée du réseau de Bell

- Bell a finalisé l'[acquisition de Ziplly Fiber](#), le principal fournisseur d'Internet par fibre optique du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, accélérant ainsi sa stratégie de croissance de son réseau de fibre en Amérique du Nord.
- Pour la troisième année consécutive, le réseau pure fibre de Bell a été nommé [le réseau Internet le plus rapide au Canada](#) dans le cadre des prix Speedtest<sup>®</sup> d'Ookla<sup>®</sup>, un chef de file mondial en matière de tests et d'analyses de réseaux fixes et mobiles<sup>4</sup>. Bell a également été reconnue dans plusieurs autres catégories dans le [plus récent rapport d'Ookla sur le marché canadien \(premier semestre de 2025\)](#).

### Développement d'un écosystème d'IA souveraine

- Bell a annoncé le lancement du [Réseau d'IA tissé de Bell](#), un investissement majeur qui créera le plus grand projet de calcul pour l'intelligence artificielle (IA) au Canada, et augmentera ainsi la capacité de l'IA souveraine et garantira que les entreprises canadiennes pourront rester compétitives et prospérer dans une économie mondiale axée sur l'IA. Le Réseau d'IA tissé de Bell est une supergrappe de centres de données d'envergure nationale visant à fournir plus de 500 MW de capacité de calcul pour l'IA alimentée par l'hydroélectricité, dans six installations.
- Bell a annoncé [un partenariat stratégique avec Cohere](#), une entreprise canadienne d'IA, pour offrir des solutions complètes en matière d'IA souveraine aux clients des secteurs public et privé à l'échelle du Canada et pour déployer North, la plateforme d'IA agentique de Cohere, au sein de Bell.

### Ventes stratégiques ouvrant la voie à des moteurs de croissance clés

- BCE a conclu la vente précédemment annoncée de sa participation de 37,5 % dans [Maple Leaf Sports and Entertainment \(MLSE\)](#) pour 4,7 milliards \$ (4,2 milliards \$ après

impôt) à Rogers Communications Inc. (Rogers). Le produit de cette transaction a été affecté à l'acquisition de Ziplly Fiber. Dans le cadre de cet accord, Bell Média a obtenu l'accès aux droits de diffusion sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN jusqu'à la saison 2043-2044 grâce à une entente à long terme avec Rogers.

- BCE a conclu un accord pour vendre à a.p.i. ALARM Inc. ses actifs dans le domaine de la sécurité résidentielle et des alarmes surveillées dans le cadre de sa stratégie visant à se concentrer sur ses activités principales, soit les télécommunications, les solutions d'entreprise et les médias. La conclusion de la vente est prévue au cours de la deuxième moitié de 2025, sous réserve des conditions de clôture habituelles.

### **Des partenariats pour des solutions tournées vers l'avenir**

- Bell a lancé le [SD-WAN géré en tant que service propulsé par Fortinet](#), qui intègre des technologies de réseau et de sécurité afin d'offrir aux entreprises canadiennes une expérience utilisateur, une sécurité et une disponibilité améliorées, ainsi qu'une gestion et une évolutivité simplifiées, tout en assurant une connectivité sécurisée pour les employés répartis à divers endroits et les modes de travail hybrides.
- Bell et Zoom se sont associées pour offrir [Workplace de Bell et Zoom](#), une gamme unique de services de communication et de collaboration pour les entreprises canadiennes, offerte exclusivement par Bell, qui s'inscrit dans son objectif de fournir des solutions propulsées par l'IA pour répondre aux besoins des entreprises canadiennes en matière de productivité et de collaboration.

### **Être axé sur le client**

- Le [rapport semestriel](#) 2024-2025 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) témoigne de l'importance qu'accorde Bell à sa clientèle, Bell ayant reçu moins de plaintes que ses deux principaux concurrents. Dans l'ensemble, la part des plaintes dans le secteur déposées contre les sociétés du groupe BCE a diminué de 1 %, soutenue par la solide performance de Virgin Plus, qui a enregistré une baisse de 5,7 % du nombre de plaintes et une baisse de 16,0 % de sa part des plaintes dans le secteur.
- [Bell a lancé ahlo](#), une nouvelle marque de téléphones intelligents conçus au Canada offrant des caractéristiques essentielles, une excellente performance et un design intelligent à prix abordable.

### **Devenir un leader du contenu et des médias numériques**

- Bell Média [a dévoilé sa programmation de contenu original en français et en anglais pour 2025-2026](#) comprenant 116 titres qui feront un retour ou une arrivée attendue.
- Bell Média a annoncé l'[expansion de l'offre de Crave](#) par l'ajout de contenu provenant de la vaste gamme de produits de divertissement de Bell Média, de CTV et de Noovo, de bulletins de nouvelles, d'événements sportifs et d'une programmation pour enfants élargie, le portefeuille de contenu de Crave s'enrichissant ainsi de plus de 30 %.
- Bell Média a annoncé un [investissement stratégique avec Blink49 Studios](#) par l'intermédiaire de Bell Capital de risque. Ce partenariat de production et de distribution renforcera les capacités et la portée de Blink49 au Canada et à l'étranger, alors qu'elle continue à développer sa gamme de contenus scénarisés et non scénarisés.
- Bell Média [s'est associée à Disney Entertainment](#) pour proposer de nouveaux forfaits exclusifs de diffusion en continu regroupant Disney+, Crave et TSN. Les nouveaux forfaits, dont le lancement est prévu plus tard en 2025, offriront aux téléspectateurs une vaste sélection de contenu haut de gamme.
- Bell Média et The Trade Desk [se sont associées pour intégrer la Plateforme Marketing de Bell à la plateforme Kokai](#), afin d'offrir aux annonceurs un accès simplifié aux données

internes de premier choix de Bell, aux fonctionnalités de création d'audience, ainsi qu'aux solutions évoluées de mesure et d'analytique à venir.

- Bell Média et la Formule 1 ont annoncé la prolongation de l'entente des droits médiatiques de la F1 avec Bell Média, parallèlement à notre entente visant à garantir la tenue du Grand Prix du Canada de Formule 1 à Montréal jusqu'en 2035.

### Changement dans l'équipe de haute direction de BCE

- [Mark McDonald](#) a été promu au poste de vice-président exécutif et chef du développement technologique, et à ce titre, il est responsable de la stratégie et de l'infrastructure réseau de Bell ainsi que de l'optimisation du potentiel des technologies clés comme le réseau sans fil 5G et la fibre.

<sup>4</sup> D'après les données de Speedtest Intelligence® d'Ookla®, premier semestre de 2025. Tous droits réservés.

## RÉSULTATS DE BCE

### Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T2 2025	T2 2024	% de variation
<b>BCE</b>			
Produits d'exploitation	6 085	6 005	1,3 %
Bénéfice net	644	604	6,6 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	579	537	7,8 %
Bénéfice net ajusté	592	712	(16,9) %
BAIIA ajusté	2 674	2 697	(0,9) %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,63	0,59	6,8 %
BPA ajusté	0,63	0,78	(19,2) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137	(8,9) %
Dépenses d'investissement	(763)	(978)	22,0 %
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097	5,0 %

Les **produits d'exploitation de BCE** se sont élevés à 6 085 millions \$ au T2 2025, en hausse de 1,3 % par rapport au T2 2024. Les produits tirés des services ont diminué de 0,8 % pour s'établir à 5 267 millions \$, en raison d'une diminution d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), qui a été partiellement compensée par la croissance dans notre secteur Bell Média.

Le **bénéfice net** a augmenté de 6,6 % au T2 pour s'établir à 644 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 579 millions \$, soit 0,63 \$ par action, en hausse de 7,8 % et de 6,8 %, respectivement.

- Les augmentations d'un exercice à l'autre sont principalement dues à la baisse des autres charges et de la perte de valeur d'actifs. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse du BAIIA ajusté, l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

Le **bénéfice net ajusté** a diminué de 16,9 % au T2 pour se chiffrer à 592 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 19,2 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,63 \$.

Le **BAIIA ajusté** a diminué de 0,9 % au T2 pour s'établir à 2 674 millions \$ en raison d'une baisse de 1,6 % pour le secteur Bell SCT, qui a été partiellement compensée par l'augmentation de 7,8 % pour Bell Média.

La **marge du BAIIA ajusté<sup>5</sup> de BCE** a diminué de 1,0 point de pourcentage pour s'établir à 43,9 %, contre 44,9 % au T2 2024, en raison de l'effet de la diminution des produits tirés des services d'un exercice à l'autre et de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la baisse des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux réductions de personnel;
- les gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 763 millions \$ au T2 2025, en baisse de 22,0 % par rapport à 978 millions \$ au T2 de l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital<sup>6</sup> de 12,5 %, comparativement à 16,3 % au T2 2024.

- Cette baisse d'un exercice à l'autre reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement principalement attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, et ce, en grande partie en raison des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 1 947 millions \$ au T2, soit une baisse de 8,9 % par rapport au T2 2024.

- La baisse d'un exercice à l'autre est principalement due à l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et des autres coûts payés et à la diminution des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs partiellement compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat et des intérêts payés.

Les **flux de trésorerie disponibles** se sont chiffrés à 1 152 millions \$, en hausse de 5,0 % par rapport à 1 097 millions \$ au T2 2024.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement et des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, malgré la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

---

<sup>5</sup> La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

<sup>6</sup> L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

### Bell Services de communications et de technologies<sup>7</sup> (Bell SCT)

Le **total des produits d'exploitation du secteur Bell SCT** s'est établi à 5 334 millions \$ au T2 2025, soit une augmentation de 1,0 % par rapport au T2 2024, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits, qui a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés des services.

Les **produits d'exploitation tirés des produits** ont augmenté de 17,4 % au T2 pour s'établir à 818 millions \$, en raison de ce qui suit :

- l'ouverture de notre première installation du Réseau d'IA tissé de Bell à Kamloops, en Colombie-Britannique;
- l'augmentation des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs du fait de l'augmentation des volumes de mises à niveau et des activations en vertu de contrats.

Les **produits tirés des services** ont diminué de 1,5 % au T2 pour s'établir à 4 516 millions \$, reflétant :

- les baisses continues liées aux services de voix traditionnels, aux services de données traditionnels et au service de télé par satellite;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés, la fidélisation de la clientèle et les forfaits de services résidentiels par rapport au T2 2024;
- la baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles<sup>8, 9, 10</sup>.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la croissance de la clientèle d'abonnés des services de téléphone mobile et d'appareils connectés et des services Internet de détail;
- l'effet des augmentations des prix;
- l'apport financier des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent;
- l'augmentation des ventes de services gérés, grâce à la croissance d'Ateko, et des ventes en cybersécurité.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT** a diminué de 1,6 % au T2, pour s'établir à 2 439 millions \$, en raison d'une hausse de 3,2 % des coûts d'exploitation, qui, conjuguée à l'effet de la baisse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre et à la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges, a contribué à une baisse de 1,2 point de la marge, qui s'est établie à 45,7 %. L'augmentation des coûts d'exploitation ce trimestre est attribuable à ce qui suit :

- la hausse du coût des produits vendus et des frais de commissions associée à l'augmentation des ventes de produits;
- les coûts non récurrents liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficience réalisés.

Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles**<sup>11</sup> se sont établies à 44 547 abonnés au T2, en baisse de 43,3 % par rapport à 78 500 abonnés au T2 2024.

Cette baisse d'un exercice à l'autre est le résultat d'une diminution de 14,8 % des activations brutes d'abonnés, attribuable à un marché moins actif, au ralentissement de la croissance démographique en raison des politiques gouvernementales en matière d'immigration et à la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils qui reflète l'accent que nous mettons sur les nouveaux abonnés à valeur plus élevée.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution du taux de désabonnement<sup>11</sup> des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, qui s'est amélioré de

12 points de base pour s'établir à 1,06 %, ce qui reflète l'amélioration de notre service à la clientèle et nos efforts pour fidéliser la clientèle.

Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles**<sup>8, 9, 11</sup> se sont établies à 49 932 abonnés au T2, par rapport à 52 543 abonnés au T2 2024. Le T2 2024 fut nos meilleurs résultats pour un T2 depuis plus de 10 ans. Cette diminution est attribuable à la baisse de 3,7 % des activations brutes reflétant le ralentissement de la croissance démographique attribuable aux politiques gouvernementales en matière d'immigration.

La **clientèle d'abonnés de Bell utilisant des appareils mobiles**<sup>8, 9, 11</sup> totalisait 10 382 457 abonnés à la fin du T2 2025, en hausse de 0,4 % par rapport au T2 2024, ce qui comprend 9 565 385 abonnés des services postpayés, en hausse de 1,3 %, et 817 072 abonnés des services prépayés, en baisse de 8,9 %.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 57,61 \$ au T2 2025, en baisse de 0,7 % par rapport à 58,04 \$ au T2 2024. La diminution découle principalement des facteurs suivants :

- la persistance des pressions concurrentielles élevées sur les prix des forfaits de base et l'incidence plus importante des rabais accordés;
- la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages aux États-Unis.

Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les produits liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 10,9 % au T2 pour s'établir à 97 502, contre 87 917 au T2 2024, en raison de l'augmentation des abonnements pour voiture connectée et de la diminution des désactivations d'appareils de données.

La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés<sup>11</sup> totalisait 3 176 916 abonnés à la fin du T2 2025, en hausse de 10,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

**Bell a ajouté un total de 26 583 abonnés nets des services Internet par fibre de détail**<sup>11</sup> au T2 2025, soit une baisse de 55,9 % par rapport à 60 229 abonnés au T2 2024.

Malgré la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles, la diminution observée d'un exercice à l'autre est le reflet :

- de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre par rapport à l'exercice précédent;
- du ralentissement de la croissance dans le secteur en raison de la diminution de l'immigration et du nombre de mises en chantier.

Les abonnés des services haute vitesse de détail<sup>7, 8</sup> totalisaient 4 421 961 abonnés à la fin du T2 2025, soit une baisse de 2,2 % par rapport au T2 2024.

Le **nombre d'abonnés nets des services de télé IP de détail de Bell**<sup>11</sup> a diminué de 15 851 abonnés au T2 2025, comparativement à une perte nette de 1 313 abonnés au T2 2024. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à :

- l'utilisation moindre des services Internet en raison du repli du nombre d'activations;
- la diminution des activations d'abonnés, en particulier pour notre service de télé en continu Télé Fibe;
- l'intensification de la concurrence.

À la fin du T2 2025, Bell desservait 2 100 690 abonnés des services de télé IP de détail<sup>7, 12</sup>, ce qui représente une baisse de 1,1 % par rapport au T2 2024.

Les pertes nettes **d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** se sont améliorées de 16,1 %, pour s'établir à 44 700 au T2 2025, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

La clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell<sup>7, 11</sup> totalisait 1 727 911 abonnés à la fin du T2 2025, une baisse de 10,2 % par rapport au T2 2024.

---

<sup>7</sup> Au T1 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a diminué de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

<sup>8</sup> Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

<sup>9</sup> Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

<sup>10</sup> Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

<sup>11</sup> Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

<sup>12</sup> Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

## Bell Média

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 3,8 % d'un exercice à l'autre, s'établissant à 843 millions \$, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui a été en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés de la publicité.

La croissance liée au Grand Prix du Canada de Formule 1 et les acquisitions de Sphere Abacus et d'OUTEDGE Media Canada ont également contribué à l'augmentation de l'ensemble des produits tirés des médias pour le trimestre.

Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 8,1 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, ce qui s'explique par la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.

Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 3,1 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la faiblesse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé dans les domaines autres que les sports, ainsi que du recul, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité à la radio par suite de la cession, annoncée précédemment, de 45 stations de radio, dont la majeure partie a été réalisée au cours du trimestre.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique;
- l'apport financier de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada.

Les **produits totaux liés au contenu numérique** ont augmenté de 9 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, en raison des facteurs suivants :

- la croissance continue du nombre d'abonnements aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive;
- l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique attribuable à la croissance des téléviseurs connectés et de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité.

Le **nombre total d'abonnements à Crave** a augmenté de 29 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour atteindre quelque 4,1 millions d'abonnés, grâce à une augmentation de 72 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave, tandis que le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de programmation sportive a augmenté de 7 %.

Le **BAIIA ajusté** au T2 2025 a augmenté de 7,8 % pour s'établir à 235 millions \$, ce qui a donné lieu à une hausse de 1,1 point de pourcentage de la marge, qui s'est établie à 27,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la hausse des produits d'exploitation, malgré l'augmentation de 2,4 % des coûts d'exploitation liés aux acquisitions de Sphere Abacus et d'OUTEDGE Media Canada, et de la hausse des coûts liés à l'augmentation des produits liée au Grand Prix du Canada de Formule 1, facteurs contrebalancés en partie par les réductions de personnel.

#### **DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES**

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2025.

#### **PERSPECTIVES MISES À JOUR POUR 2025**

Afin de tenir compte de l'acquisition de Ziplly Fiber conclue le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a mis à jour les objectifs de son orientation financière pour 2025, lesquels avaient été présentés le 6 février 2025 puis mis à jour le 8 mai 2025 en ce qui concerne le dividende annualisé sur actions ordinaires, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous. Les fourchettes de l'orientation ne tiennent pas compte de la cession en cours de Northwestel.

	<b>Résultats pour 2024</b>	<b>Orientation antérieure pour 2025</b>	<b>Orientation actuelle pour 2025</b>
Croissance des produits	(1,1) %	De (3) % à 1 %	De 0 % à 2 %
Croissance du BAIIA ajusté	1,7 %	De (2) % à 2 %	De 0 % à 2 %
Intensité du capital	16 %	Environ 14 %	Environ 15 %
Croissance du BPA ajusté <sup>13</sup>	(5,3) %	De (13) % à (8) %	De (13) % à (10) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	(8,1) %	De 11 % à 19 %	De 6 % à 11 %
Dividende annualisé sur actions ordinaires	3,99 \$	1,75 \$	1,75 \$

Pour 2025, nous prévoyons :

- que la pression exercée par la concurrence sur les prix des services sans fil et à large bande depuis 2024, la baisse du nombre d'abonnés, la diminution des ventes de produits sans fil et l'augmentation des coûts liés au contenu média et à la programmation auront un impact sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté;
- que le ralentissement de l'expansion de notre réseau de fibre au Canada et les gains d'efficacité découlant des initiatives de transformation entraîneront une baisse des dépenses d'investissement;
- que l'augmentation de la charge d'intérêts et de la dotation aux amortissements, ainsi que la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable à l'instauration en janvier et en avril 2025 d'un RRD en actions nouvellement émises à escompte entraîneront une diminution du BPA ajusté. Le 7 mai 2025, BCE a mis fin aux nouvelles émissions d'actions à escompte aux termes du RRD. Les prévisions révisées du BPA ajusté au 7 août ne reflètent aucune répartition du prix d'achat attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber, l'évaluation n'étant pas terminée;
- que la diminution des dépenses d'investissement entraînera une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Veillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2025 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

<sup>13</sup> Les prévisions révisées du BPA ajusté au 7 août ne reflètent aucune répartition du prix d'achat attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber, l'évaluation n'étant pas terminée

## TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T2 2025, le jeudi 7 août, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 800 206-4400 ou le 289 514-5005. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 7 septembre 2025 au 1 877 454-9859 ou au 647 483-1416 (composez le code d'identification 5428649). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T2 2025](#).

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS® de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR
- Ratios non conformes aux PCGR
- Total des mesures sectorielles
- Mesures de gestion du capital
- Mesures financières supplémentaires

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

**Bénéfice net ajusté** – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2025	T2 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	579	537
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	22
Pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	43	23
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	-	93
Pertes nettes sur placements	8	2
Profits liés au remboursement anticipé de la dette	(91)	-
Perte de valeur d'actifs	8	60
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	4	(25)
Participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	-	-
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>592</b>	<b>712</b>

**Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives** – Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2025	T2 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137
Dépenses d'investissement	(763)	(978)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(38)	(45)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	–	(28)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	6	11
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>1 152</b>	<b>1 097</b>

(en millions \$)

	T2 2025	T2 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137
Dépenses d'investissement	(763)	(978)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(38)	(45)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	–	(28)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	6	11
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097
Paiements de capital au titre des obligations locatives	(278)	(270)
<b>Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives</b>	<b>874</b>	<b>827</b>

## **Ratios non conformes aux PCGR**

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

**BPA ajusté** – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

## **Total des mesures sectorielles**

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

**BAIIA ajusté** – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2025	T2 2024
Bénéfice net	644	604
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	22
Amortissement des immobilisations corporelles	949	945
Amortissement des immobilisations incorporelles	338	325
Charges financières		
Charge d'intérêts	442	426
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(26)	(17)
Perte de valeur d'actifs	8	60
Autres charges	38	101
Impôt sur le résultat	240	231
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>2 674</b>	<b>2 697</b>

### Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

### Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

## À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada<sup>14</sup>, BCE offre des services évolués d'Internet à large bande, sans fil, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites [Bell.ca](http://Bell.ca) ou [BCE.ca](http://BCE.ca).

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons pour créer un présent et un avenir meilleurs en appuyant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives de leadership en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site [Bell.ca/Cause](http://Bell.ca/Cause).

---

<sup>14</sup> En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

### Questions des médias

Ellen Murphy  
[media@bell.ca](mailto:media@bell.ca)

### Questions des investisseurs

Krishna Somers  
[krishna.somers@bell.ca](mailto:krishna.somers@bell.ca)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter : des déclarations concernant l'orientation mise à jour de BCE pour 2025 (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le dividende ordinaire annualisé par action), l'objectif de BCE de créer une valeur à long terme pour ses actionnaires, l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber (Ziplly Fiber)], le lancement par Bell Canada de Réseau d'IA tissé de Bell, qui vise à créer le plus grand projet de calcul pour l'IA au Canada, les avantages qui devraient découler du lancement du Réseau d'IA tissé de Bell et l'ampleur de l'investissement prévu par Bell Canada dans le Réseau d'IA tissé de Bell, la cession proposée des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance de BCE à a.p.i. ALARM Inc., la réalisation prévue de cette cession et le moment auquel elle devrait avoir lieu, et les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse décrivent nos attentes en date du 7 août 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 août 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué de presse dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, et dans le but de mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons

exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

### **Hypothèses importantes**

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment les suivantes :

#### ***Hypothèses relatives à l'économie canadienne***

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Étant donné l'incertitude continue entourant la politique commerciale des États-Unis, les perspectives économiques demeurent nébuleuses. Bien que le risque d'un différend commercial mondial grave et croissant se soit atténué et qu'une certaine clarté se dégage quant aux tarifs qui seront appliqués, l'évolution de la politique commerciale des États-Unis demeure très incertaine. Il est encore trop tôt pour prédire avec confiance les répercussions des tarifs sur la croissance économique et l'inflation. Nous avons supposé que les politiques commerciales actuelles restent en place. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut canadien à 1,3 % pour 2025 selon le scénario tarifaire actuel, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- un recul des dépenses de consommation reflétant l'incertitude continue entourant les politiques commerciales;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) se situant à un niveau stable;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

#### ***Hypothèses relatives à l'économie américaine***

En raison de notre acquisition de Zipy Fiber, nos déclarations prospectives sont désormais basées sur certaines hypothèses concernant l'économie américaine. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- la stabilité des dépenses de consommation, mais l'émergence de préoccupations relatives à la pression à la hausse sur les prix découlant de l'évolution des politiques commerciales;
- la baisse des investissements des entreprises en raison de l'incertitude entourant les politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC;
- une croissance de la population plus lente que les tendances historiques récentes.

### ***Hypothèses relatives au marché canadien***

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

### ***Hypothèses relatives au marché américain***

En raison de notre acquisition de Ziplly Fiber, nos déclarations prospectives reflètent désormais diverses hypothèses relatives au marché américain pour nos produits et services. En particulier, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet.

### ***Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT (excluant Ziplly Fiber)***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT (excluant Ziplly Fiber) :

- une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, voire légèrement inférieure, alors que nous gérons l'intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;

- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil;
- une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur protocole Internet (IP);
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télévision (télé) et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

### ***Hypothèses applicables à Ziplly Fiber***

En raison de notre acquisition de Ziplly Fiber, nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne Ziplly Fiber :

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

### ***Hypothèses applicables à notre secteur Bell Média***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution rehaussée, une offre élargie de contenus optimisée et à l'amélioration de l'expérience client;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

### ***Hypothèses financières relatives à BCE<sup>15</sup>***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives financières internes suivantes en ce qui concerne BCE pour 2025 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 205 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 100 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 200 millions \$ à 5 250 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 800 millions \$ à 1 850 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 875 millions \$ à 1 925 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 17 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 60 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 40 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 930 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annualisé de 1,75 \$ par action.

### ***Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025***

Nous avons posé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025 :

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE au 7 août 2025, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

### **Risques importants**

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation pour 2025, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats cibles pour 2025, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences

relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités

ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la transaction visant la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans des marchés mal desservis aux États-Unis, et le moment où elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis aux conditions de clôture habituelles et à d'autres risques et incertitudes qui peuvent avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la transaction visant la création de Network FiberCo aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité d'étendre avec succès le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; l'intensité de l'activité de nos concurrents dans le marché des services de Ziplly Fiber aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle fragmentée et en évolution rapide; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplly Fiber; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; le fait que Ziplly Fiber soit assujettie à de nombreux règlements aux États-Unis, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; l'incapacité de se conformer aux règles sur la propriété par des sociétés non américaines et aux obligations réglementaires qui nous sont imposées par la Federal Communications Commission et le fait que les modifications apportées aux lois fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans les autres territoires visés, ou à leur interprétation ou à leur mise en application, puissent avoir une incidence sur la situation fiscale de Ziplly Fiber ainsi que sur notre taux d'imposition effectif et les rendements après impôt que nous tirons des activités américaines de Ziplly Fiber.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2024 de BCE daté du 6 mars 2025 et les rapports de gestion du premier et du deuxième trimestre de 2025 de BCE, respectivement datés du 7 mai 2025 et du 6 août 2025, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

---

<sup>15</sup> Les hypothèses financières relatives à BCE ont été mises à jour pour refléter l'acquisition de Ziplly Fiber.